

Lancée en juillet dans sa première version, l'interface professionnelle, au même titre que l'application Pass Culture, fait l'objet d'améliorations continues et propose régulièrement de nouvelles fonctionnalités. Pour nous aider à construire un portail simple, ergonomique et universel, nous vous invitons à partager avec nous vos impressions et suggestions sur le parcours utilisateur du Pass Culture Pro.

Cette brochure fera occasionnellement l'objet de modifications de la part de l'association Pass Culture, notamment en vue de la phase d'expérimentation prévue à la rentrée 2018. Elle sera complétée, avant le lancement de la phase d'expérimentation, par une première version des conditions générales d'utilisation du Pass Culture.

## 1) Présentation

## Une plateforme ouverte à tous les acteurs culturels

La plateforme invite à la médiation culturelle, elle permet à tous les professionnels de s'adresser spécifiquement et simplement aux publics jeunes. Les propositions artistiques et culturelles du Pass doivent être attractives, et tous les champs culturels auront droit de cité. Par ailleurs, le Pass Culture est une incitation forte à la consommation d'offres légales, et à la promotion des œuvres et des services français et européens.

# Une plateforme pour les professionnels

Les professionnels peuvent s'enregistrer librement sur leur compte *Pass Culture Pro*, à travers un système simple d'identification (SIREN et RIB) et sous condition d'acceptation des conditions générales d'utilisation du Pass Culture, qui seront communiquée avant le lancement de la phase d'expérimentation, prévue à la rentrée 2018.

Les offres peuvent être créées directement sur le portail *Pass Culture Pro*, de façon totalement autonome grâce aux outils d'édition fournis, ou en associant des contenus pré-existants (ex :

agenda, billetteries, catalogues, etc.) L'objectif est d'offrir une grande facilité d'accès à tous les acteurs, et la promesse à terme est que poster une offre avec une accroche texte, image ou vidéo, soit aussi simple que de créer un événement sur un réseau social.

Le portail *Pass Culture Pro* permettra aux partenaires de valider les paiements grâce aux contremarques qu'ils saisiront sur un ordinateur ou un smartphone, et de suivre leurs transactions effectuées sur le Pass Culture.

## Une plateforme pour les collectivités

Les acteurs publics locaux pourront participer à l'éditorialisation du Pass Culture en validant et en mettant en avant les offres locales qu'ils souhaitent promouvoir auprès de leur public. Cette possibilité permet une appropriation locale, personnalisée, de ce qui fait culture sur un territoire. Pour ce faire, l'équipe du Pass recherche actuellement des référents territoriaux, capables d'accompagner chaque responsable de zone Pass Culture dans le déploiement opérationnel du dispositif sur le terrain.

En outre, le Pass offrira à ceux qui le souhaitent la possibilité de dématérialiser les pass culturels locaux en activant un crédit visible (ex: 100 € de la Région XXX) et labellisé (ex: les 100 € sont paramétrés sur un périmètre d'offre précis), ou simplement labellisé (promotion des bons plans locaux).

# 2) Catégories d'offres <u>actuellement</u> éligibles sur le Pass Culture

Vous trouverez ci-dessous une liste exhaustive des activités actuellement autorisées sur le Pass Culture. Cette liste est susceptible d'évoluer au cours des prochains mois.

Par ailleurs, toutes les offres actuellement présentées sur le Pass sont exclusivement gratuites. Il sera possible de proposer des offres gratuites et/ ou des offres payantes dès le lancement de l'expérimentation.

- Musées / Patrimoine
- Spectacle vivant
- Cours ou ateliers de pratique artistique
- Cinéma (offres physiques exclusivement)
- Audiovisuel
- Musique
- Livre
- Presse (offres numériques exclusivement)
- Jeu / Concours / Tournoi
- Dédicaces / Rencontres / Conférences

**Attention :** seules les offres gratuites seront acceptées lors de la phase de test. Vous pouvez d'ores et déjà entrer une offre avec un prix non nul mais celle-ci n'apparaîtra pas sur l'application avant le lancement de l'expérimentation.

## 3) Création d'un compte sur Pass Culture Pro

#### • Qui peut accéder au Pass Culture Pro?

• Toute structure proposant des offres culturelles éligibles au Pass peut soumettre gratuitement son inscription à la plateforme.

**ATTENTION :** La personne s'inscrivant pour la première fois avec un SIREN donné <u>deviendra</u> <u>automatiquement l'administrateur du compte de la structure associée au SIREN</u>. Si cette habilitation est modifiable a posteriori par l'équipe Pass Culture, nous vous invitons à réfléchir en amont à une répartition claire des rôles sur l'interface.

#### • Comment s'inscrire au Pass Culture Pro?

- Rendez-vous au lien suivant : <a href="https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription">https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription</a>
- Afin de créer un compte et soumettre celui-ci à validation, seuls un SIREN et une adresse e-mail vous seront demandés.
- Jusqu'à la rentrée, l'inscription d'une structure est validée par l'équipe du Pass après quoi, les acteurs culturels locaux seront habilités à gérer ce processus. La procédure de validation de compte n'empêche pas la création d'une offre au préalable mais celle-ci ne sera publiée qu'après validation effective.

#### Comment faire si je n'ai pas de SIREN?

- o Pour le moment, le SIREN constitue l'unique moyen d'identification d'une structure sur l'application. Si vous n'en avez pas, nous vous invitons à vous rapprocher de votre référent régional (voir partie 3)).
- Si votre établissement fait l'objet d'une régie directe, il suffit de vous créer un compte avec le SIREN de votre collectivité de rattachement, qui aura ensuite les droits d'administration sur celui-ci. NB: Dans ce cas, la collectivité devra impérativement créer son compte avant que vous le fassiez pour votre établissement.

#### • Qui valide mon compte Pass Culture Pro?

- Pendant la phase de test, seule l'équipe Pass Culture sera habilitée à valider une création de compte.
- Afin de créer un compte et soumettre celui-ci à validation, seuls un SIREN et une adresse e-mail vous seront demandés.

## 4) FA0

#### Comment se connecter au Pass Culture Pro?

- Rendez-vous au lien suivant : <a href="https://pro.passculture.beta.gouv.fr/connexion">https://pro.passculture.beta.gouv.fr/connexion</a>
- L'équipe Pass Culture se réserve le droit de supprimer un compte a posteriori si elle estime que les offres proposées ne remplissent pas les critères d'éligibilité au dispositif.

#### • Puis-je gérer plusieurs lieux sur mon compte Pass Culture Pro?

 Un compte Pass Culture Pro permet, d'une part de réunir plusieurs structures (qui ont des SIREN différents), d'autre part de rassembler, sous une même structure, plusieurs lieux ou établissements (avec SIRET ou non, s'il s'agit d'un lieu public, par exemple) et de leur associer des offres.

## • À quoi une offre correspond-elle précisément ?

- Une offre correspond à une image, une localisation et une description. En cliquant sur l'image, l'utilisateur voit s'afficher les informations pratiques relatives à celle-ci. Si une offre correspond à plusieurs dates, il suffit de la créer une seule fois puis d'ajouter les dates et horaires disponibles pour cette dernière
- Le Pass Culture Pro est rétroactif : si vous avez envoyé une offre avant la mise en service de l'interface, elle y figurera automatiquement (sous réserve de dates / places disponibles)

# • Comment faire si les champs à remplir ne me permettent pas de rentrer les bonnes informations lors de la création d'une offre ?

- La typologie proposée (spectacle vivant, audiovisuel, etc.) est une synthèse des classifications utilisées par nos partenaires techniques.
- Si les champs indiqués ne vous conviennent pas, nous vous invitons à tester avec d'autres catégories proposées ou à contacter votre responsable de zone (voir partie 3) Nous contacter).

## • Puis-je avoir un aperçu des offres telles qu'elles apparaissent dans l'application?

- Pour accéder à l'application Pass Culture, telle qu'elle est visible par les utilisateurs, il vous faudra avant tout créer votre compte Pass Culture Pro.
- Une fois le compte créé, vous pourrez vous connecter à l'application Pass Culture avec la même adresse mail et le même mot de passe que ceux utilisés sur l'interface professionnelle. au lien suivant : https://app.passculture.beta.gouv.fr/connexion

## Pourquoi le nom de ma structure ne s'affiche pas directement sur l'offre que je propose?

- Le Pass Culture n'a pas vocation à mettre en valeur une structure.
- Afin de pousser les utilisateurs à la découverte, nous avons choisi, sur la base des retours des jeunes sondés, de ne présenter qu'une accroche (image, texte ou vidéo) ainsi qu'une distance.
- Ce mode de présentation sera complété, dès la phase d'expérimentation, par un moteur de recherche, permettant ainsi à l'utilisateur de trouver directement une structure, un lieu ou une offre.

#### • Comment optimiser l'apparition de mes offres sur l'application ?

- L'algorithme de recommandation favorise les offres qui comportent une accroche (texte, image ou vidéo). L'éditorialisation de ces dernières, qui est la particularité du Pass Culture, vous est expliquée en détail dans l'interface.
- Cet algorithme évoluera au fil de l'expérimentation, avec pour objectif de favoriser la diversité des pratiques culturelles des jeunes testeurs

## Pourquoi mon fournisseur d'agendas/catalogues/billetteries n'est-il pas présent dans la liste des connecteurs possibles ?

À terme, nous souhaitons proposer aux utilisateurs du Pass Culture Pro une liste exhaustive de tous les partenaires techniques possibles. Nous les contactons petit à petit et vous invitons, si vous ne l'avez pas encore fait, à nous communiquer la liste de vos prestataires techniques ainsi que leur contact.

#### • Comment importer mes offres référencées sur Open Agenda ?

- Pour importer automatiquement des offres, rendez-vous sur une page "Lieu" puis dans la section "Importation d'offres", cliquez sur "+ Importer des offres".
- Cliquez sur Open Agenda. Pour retrouver votre identifiant Open Agenda, rendez-vous sur votre agenda, par exemple : <a href="https://openagenda.com/jep-2018-ile-de-france">https://openagenda.com/jep-2018-ile-de-france</a>. Une fois sur cette page, cliquez sur le bouton "Exporter".
- Sur la page d'export, cliquez sur "Google Calendar". Copiez la référence chiffrée contenue dans le lien d'export, comme suit :

https://openagenda.com/agendas/47826291/events.ics?

• Collez cette référence dans le champ "Identifiant" Open Agenda sur le Pass Culture Pro puis cliquez sur "Importer".

#### • Comment ma structure est-elle rémunérée ?

 Jusqu'à la rentrée, toutes les offres proposées sur le Pass Culture sont gratuites et ne font l'objet d'aucune rémunération.

- Comment fonctionnent les contremarques Pass Culture ? Comment vérifier l'identité des jeunes en possession du Pass lors de mon événement ?
  - Une contremarque Pass Culture est un code alphanumérique de six caractères, qui s'affiche sur l'application de l'utilisateur une fois la réservation effectuée.
  - Pour le moment, ce code vous est envoyé par mail avec le pseudonyme et l'adresse mail de l'utilisateur. Il revient à votre structure d'éditer ou non un billet avant la venue de ce dernier.
  - Dans un second temps, la validation des contremarques se fera sur le portail professionnel dans l'onglet "Guichet" ou par une API dont vous pourrez consulter les spécifications au lien suivant : <a href="https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23\_contremarques.apib.md">https://github.com/betagouv/pass-culture-doc/blob/master/src/23\_contremarques.apib.md</a>

Exemple d'une contremarque sur l'application Pass Culture :



# 5) Nous contacter

Si vous rencontrez un problème sur l'interface ou n'avez pas trouvé la réponse à vos questions, nous vous invitons à contacter directement les responsables de zone :

- Bas-Rhin: Laurène Taravella laurene.taravella@beta.gouv.fr
- **Hérault :** Cécile Compérat cecile.comperat@beta.gouv.fr
- **Guyane et Finistère :** Manon Manière manon.maniere@beta.gouv.fr
- Seine-Saint-Denis et opérateurs nationaux : Clémence Chalopet clemence.chalopet@beta.gouv.fr

Si vous souhaitez en savoir plus sur les partenariats techniques, veuillez vous adresser à notre responsable produit : Romain Delassus - romain.delassus@culture.gouv.fr